

Conseil d'administration de l'UNICEF
Deuxième session ordinaire de 2008 (15-18 septembre 2008)

**Session de réflexion spéciale consacrée à la promotion
de politiques et de plaidoyer en faveur des droits
de l'enfant**

Mercredi 17 septembre 2008
15h – 17h, salle du Conseil économique et social
Secrétariat des Nations Unies, New York

Document de référence

Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF pour 2006-2009 comprend cinq domaines d'intervention : 1) Survie et développement du jeune enfant; 2) Éducation de base et égalité des sexes; (3) le VIH/SIDA et les enfants; 4) Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance; et 5) Activités de sensibilisation et partenariats pour la réalisation des droits de l'enfant.

Le Plan stratégique énonce l'objectif du domaine d'intervention 5 comme suit : « renforcer la capacité des États et des sociétés à concevoir et à mettre en œuvre des politiques économiques et sociales, des mesures législatives et des budgets qui leur permettent de remplir leurs obligations » aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). L'UNICEF poursuit cet objectif en appuyant la collecte de données et d'informations sur les droits et le bien-être des enfants et des femmes afin d'informer la prise de décisions stratégiques; en encourageant la participation des enfants et des jeunes; en promouvant la recherche et l'analyse des politiques qui visent les enfants et les femmes; et en menant des activités de sensibilisation et en engageant un dialogue qui tienne compte des résultats avec les preneurs de décisions¹.

L'insertion de ce nouveau domaine d'intervention dans le Plan stratégique a, entre autres changements, contribué à ce que l'UNICEF s'engage à appuyer des politiques en amont, entre autres :

- Des politiques de réduction de la pauvreté des enfants et de lutte contre les inégalités et les disparités qui sous-tendent la pauvreté;
- Des cadres macro-économiques, des processus budgétaires participatifs et l'allocation des ressources nécessaires pour financer ces politiques;
- Des programmes et des politiques de protection sociale qui, dans certaines circonstances, servent à atténuer l'effet des chocs économiques et sociaux sur les familles pauvres et à élargir les OMD aux plus exclus;
- Des stratégies de décentralisation qui améliorent l'équité, l'efficacité, l'accessibilité et la transparence de la prestation de services de qualité afin d'obtenir des résultats pour les enfants;
- Des réformes législatives et des politiques permettant d'accélérer l'application de la CDE et de la CEDEF.

¹ « Rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme 2006-2009 », Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 25 juillet 2008, Point 4 de l'ordre du jour provisoire, deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2008, 15-18 septembre, 2008.

En exploitant des éléments communs et en s'attaquant à des contraintes déterminantes, telles que la pauvreté des familles ou le manque d'allocations budgétaires publiques, la méthode d'action associée à ce domaine d'intervention du Plan stratégique contribue à créer un environnement propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'égalité des sexes, de survie de l'enfant, d'éducation de base, de VIH/SIDA et de protection des enfants; le tableau figurant en annexe montre comment les activités du domaine d'intervention 5 aident à atteindre les OMD dans le cadre du Plan stratégique.

L'incursion de l'UNICEF dans ces nouvelles sphères politiques requiert que l'organisation mène des actions avec des partenaires du gouvernement national, du parlement et de la société civile avec lesquels elle n'a pas l'habitude de travailler. Pendant la session de réflexion spéciale, le Conseil d'administration pourra entendre de la bouche même de partenaires gouvernementaux de haut niveau comment son nouveau soutien aux politiques en amont fait une différence pour les enfants de leur pays.

Objectif

L'objectif de cette session de réflexion spéciale est de mieux faire comprendre ce que signifie l'analyse transversale des politiques en amont et les activités de sensibilisation en termes d'interventions programmatiques concrètes et de résultats, compte tenu du fait que ce domaine d'intervention est un élément relativement nouveau des activités de l'UNICEF en faveur des enfants². La date de cette session de deux heures a été fixée au 17 septembre pendant la session ordinaire du Conseil d'administration de 2008. À cette occasion, les membres du Conseil d'administration de l'UNICEF pourront se familiariser avec des *exemples concrets de politiques adoptées par quatre pays* qui seront présentées par des partenaires gouvernementaux de haut niveau; et replacer ces exemples particuliers dans le contexte plus vaste des orientations générales de la méthode d'action en amont de l'UNICEF. Les membres du Conseil d'administration pourront examiner avec ces partenaires les moyens d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants à travers l'analyse de politiques axées sur les résultats et la sensibilisation.

Contenu

Après les remarques liminaires du président du Conseil d'administration, le Secrétariat de l'UNICEF donnera aux membres des informations sur la direction générale que prendra le soutien de l'UNICEF aux politiques et aux activités de sensibilisation pour la réalisation des droits des enfants. Les communications de trois pays à moyen revenu (Colombie, Kazakhstan et Mongolie) et d'un pays à faible revenu (Malawi) illustreront ces nouvelles formes de coopération.

La communication de la Colombie sur « Faits et droits » décrira une stratégie qui promeut la place centrale que doivent occuper les enfants, les adolescents et les jeunes au sein des politiques publiques municipales et départementales. Elle expliquera comment le nouveau Code pour les enfants et les adolescents adopté en Colombie, ainsi que le Plan de développement national actuellement mis en œuvre dans ce pays (2007-2010) tiennent les gouverneurs et les maires responsables des progrès réalisés en matière de droits de l'enfant.

La communication du Kazakhstan montrera comment ce pays a adopté une budgétisation adaptée aux besoins des enfants, et donnera à l'UNICEF un aperçu du soutien qu'il pourrait apporter aux gouvernements d'autres pays et régions pour s'assurer que les budgets publics accordent une place prioritaire aux enfants et aux familles vulnérables.

² Le « Rapport thématique de 2007 » de l'UNICEF brosse un tableau général des progrès accomplis dans le domaine d'intervention 5; des copies de ce document seront disponibles pendant la session.

La communication sur le programme social de transfert monétaire au Malawi apportera la preuve qu'un pays agricole très pauvre peut prendre des mesures concrètes pour protéger ses groupes de population les plus vulnérables des effets cumulés de la pauvreté, de la malnutrition et du SIDA en adoptant des mesures originales de protection sociale et des méthodes d'action axées sur les résultats.

La communication de la Mongolie mettra en avant la façon dont ce pays a progressé dans la réalisation du programme de développement pour le Millénaire et dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en donnant la priorité à des politiques nationales, des programmes et des allocations de ressources en faveur des enfants, et en forgeant des partenariats avec la communauté internationale.

Annexe

*Le domaine d'intervention (DI) 5 soutient les domaines d'intervention 1 à 4
Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF*

Domaine d'intervention 5 Priorités thématiques	DI1 Survie et développement du jeune enfant	DI2 Éducation de base & égalité des sexes	DI3 Le VIH/SIDA & les enfants	DI4 Protection des enfants
Analyser la pauvreté des enfants, les disparités et les résultats des OMD (Domaines de résultats prioritaires 1.2, 2.5), ainsi que les politiques publiques qui les affectent.	Contribue à identifier quels enfants sont laissés pour compte/ne bénéficient pas d'interventions de fort impact, ainsi que les politiques qui expliquent la situation (Domaines de résultats prioritaires 1.4 et 1.5); fournit des informations pour élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté qui reconnaissent la nécessité d'un élargissement (Domaine de résultats prioritaires 1.5).	Contribue à identifier les disparités en matière d'accès à l'éducation : quels enfants ne commencent pas l'école à l'âge prescrit (Domaine de résultats prioritaires 1), ne sont pas scolarisés (Domaine de résultats prioritaires 2), et/ou ne finissent pas l'école (Domaine de résultats prioritaires 3) & les politiques qui atténuent ces disparités ou y contribuent.	Contribue à identifier quels enfants/adolescents sont affectés par le VIH/SIDA, et quelles politiques atténuent les privations qui s'ensuivent (Domaines de résultats prioritaires 1,2, 3).	Contribue à fournir des données de base sur la protection de l'enfant, en identifiant les caractéristiques des enfants qui souffrent d'un manque de protection, et à analyser la politique publique (Domaine de résultats prioritaires 1) ainsi qu'à identifier les politiques qui renforcent ou diminuent la protection des enfants (Domaine de résultats prioritaires 1, 5).
Élargir les politiques de protection sociale/le soutien aux familles (Domaine de résultats prioritaires 3.6).	Contribue à améliorer l'accès à la santé (Domaine de résultats prioritaires 1.4), les pratiques de soins familiaux & communautaires (Domaine de résultats prioritaires 2.7) et à créer un cadre de politique dynamique (Domaine de résultats prioritaires 2.8) en offrant des services sociaux et des transferts monétaires.	Contribue à améliorer l'accès à l'éducation et les résultats scolaires (Domaines de résultats prioritaires 1,2,3) des enfants pauvres à travers la prestation de services sociaux et les transferts monétaires au niveau des foyers.	Contribue à mieux protéger, prendre en charge et soutenir les enfants orphelins ou rendus vulnérables par le VIH/SIDA (Domaine de résultats prioritaires 2).	Contribue à améliorer les services sociaux pour lutter contre la maltraitance et autres lacunes en matière de protection (Domaine de résultats prioritaires 2) et à renforcer les systèmes de protection sociale qui viennent en aide aux enfants vulnérables et à leur famille, notamment dans les situations d'urgence (Domaines de résultats prioritaires 4, 5)
Augmenter les investissements sociaux	Contribue au budget public disponible pour étendre des	Contribue au budget public disponible pour améliorer le	Contribue à l'augmentation du budget public disponible	Contribue au budget public disponible pour améliorer la

Domaine d'intervention 5 Priorités thématiques	DI1 Survie et développement du jeune enfant	DI2 Éducation de base & égalité des sexes	DI3 Le VIH/SIDA & les enfants	DI4 Protection des enfants
grâce à l'analyse budgétaire et à l'action d'organisations citoyennes de surveillance, et élargir la décentralisation (Domaine de résultats prioritaires 2.5).	interventions de fort impact aux districts où la couverture est faible (Domaine de résultats prioritaires 1), les programmes d'eau, d'environnement et d'assainissement (Domaine de résultats prioritaires 3), ainsi que pour financer la préparation de plans d'urgence (Domaine de résultats prioritaires 4).	nombre et la qualité des écoles; mobilise des ressources supplémentaires et alternatives en vue de supprimer les droits d'inscription et d'améliorer l'accès/les résultats scolaires des enfants pauvres (Domaines de résultats prioritaires 2, 3).	pour lutter contre l'épidémie de VIH/SIDA au moyen de la prévention (Domaine de résultats prioritaires 3) et distribuer des traitements ARV aux populations affectées (Domaine de résultats prioritaires 1).	quantité et la qualité des données recueillies et des analyses sur la protection de l'enfant (Domaine de résultats prioritaires 1) et des services publics chargés de protéger les enfants de la maltraitance, de l'exploitation, de l'institutionnalisation (Domaines de résultats prioritaires 1-5), ainsi que pour créer des systèmes de justice pour les mineurs qui reflètent les normes et les standards internationaux (Domaine de résultats prioritaires 4).
Réformer la législation pour mettre en oeuvre la CDE et la CEDEF (Domaine de résultats prioritaires 1.4; 2.5; 3.6).	Contribue à donner force obligatoire aux normes de santé, y compris les programmes PVE, d'iodation du sel et d'enrichissement de la farine (Domaine de résultats prioritaires 1), les hôpitaux amis des bébés, (Domaine de résultats prioritaires 2) et le congé de maternité.	Contribue à établir et faire appliquer un âge prescrit d'entrée à l'école (Domaine de résultats prioritaires 1), le nombre d'années d'éducation gratuite et obligatoire (Domaines de résultats prioritaires 2,3) et à supprimer les châtiments corporels. Établit & fait appliquer des âges synchronisés de sortie de l'école, ainsi que l'âge minimum d'admission à l'emploi à plein temps (Domaines de résultats prioritaires 2, 3).	Contribue à établir et à faire appliquer la non-discrimination en matière d'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux (Domaine de résultats prioritaires 1,2); une législation sur le respect de la vie privée et l'interdiction de la divulgation du statut VIH, et une réglementation sur les marchandises liées au VIH (y compris les traitements abordables), les services et l'information (Domaine de résultats prioritaires 1.3).	Contribue à l'adoption et à l'application d'une législation/réglementation qui identifie et soutient les enfants à risque ou ayant besoin de protection & réhabilitation, fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi et du mariage; de l'interdiction des mutilations sexuelles féminines (Domaine de résultats prioritaires 2); d'une réglementation relative à l'enregistrement efficace des naissances (Domaine de résultats prioritaires 5); d'une législation et d'une réglementation relatives aux

Domaine d'intervention 5 Priorités thématiques	DI1 Survie et développement du jeune enfant	DI2 Éducation de base & égalité des sexes	DI3 Le VIH/SIDA & les enfants	DI4 Protection des enfants
				enfants ayant besoin de soins alternatifs (Domaine de résultats prioritaires 5); de la criminalisation de la violence, de l'exploitation, de la traite affectant les enfants; d'un système de justice des mineurs qui respecte les normes internationales (Domaine de résultats prioritaires 4); de la ratification et de l'entrée en vigueur de 2 Protocoles facultatifs à la CDE.